FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET

DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : Niger	
TITRE DU PROJET : Appui à l'amélioration de la protection et à la sécurité communautaire des populations frontalières dans le nord de la région de Tillabéri **NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) : PBF/NER/B-4 00128163**	
Modalité de financement du PBF : **PRF** ☒ IRF ☐	**Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) :** ☐ Fonds d'affectation spéciale national ☐ Fonds d'affectation spéciale régional **Nom du fonds d'affectation spéciale :**
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : *OIM (Agence Coordinatrice, ONU), UNHCR (ONU), ONUDC (ONU)* **Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale):** Gouvernement : HACP, DST, Préfet/Maire/Gouvernorat, Gouvernement coutumier, CNDH, Bureau du Médiateur de la République Associations et ONG de la société civile : Seront identifiées après une micro-évaluation de leurs capacités. Autres : G5 Sahel	
Durée du projet en mois[1]: 24 mois +3 mois soit 27 mois .Nouvelle date de fin 22 novembre 2023 **Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet :** *Départements de Téra (communes de Téra, Diagourou, Gorouol), Ayerou (Ayorou et Inatés) et Abala (Abala, Sanam)*	
Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous : ☐ Initiative de promotion de l'égalité des sexes[2] ☐ Initiative de promotion des jeunes[3] ☐ Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)	

[1] Le commencement official du projet est la date du premier transfert du budget du projet de la part de MPTFO aux() entité(s) récipiendaire(s), comme indiqué sur la page du MPTFO Gateway.
[2] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).
[3] Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

☐ Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :
OIM: $ 1 080 000
UNHCR: $ 900 474
UNODC: $ 719 526
Total PBF: $ 2 700 000

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds surle compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :N/A

PBF 1ère tranche (35%) :	**PBF 2ème tranche* (35%) :**	**PBF 3ème tranche* (30%) :**
OIM : 378,000 USD HCR: 315,166 USD UNODC: 251,834 USD **Total: $ 945.000**	OIM : 378,000 USD HCR : 315,166 USD UNODC: 251,834 USD **Total : $ 945.000**	OIM: 324,000 USD HCR: 270,142 USD UNODC: 215,857 USD **Total : $ 810,000**

Fournir une brève description du projet (décrire le principal objectif du projet ; ne pas énumérer les résultats et les extrants):

Le consortium OIM, HCR et ONUDC vise à fournir **un appui à l'amélioration de la protection des populations en général et des personnes à risque d'apatridie en particulier dans les zones frontalières de la région de Tillabéri, ainsi qu'un appui à l'amélioration de la stabilité, des relations intercommunautaires et le dialogue entre les communautés frontalières et les structures étatiques dans les** départements de Tera, Ayerou et Abala. Plus spécifiquement, l'intervention cible les communes de Téra, Diagourou, Gorouol (Téra), Ayorou et Inatés (Ayerou), ainsi que Abala et Sanam (Abala).

***Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés*) :**

Dans la phase de développement de projet, les organisations suivantes ont été consultées : *RCO, OIM, UNHCR, UNODC, OMS, ministère de l'Intérieur, autorités régionales et communales, HACP, ministère de la Justice, acteurs de la société civile dans les communes ciblées (CNDH, Bureau Médiateur, WANEP, REPSFECO)*

Avant le lancement des activités, un atelier sera organisé par les trois agences du consortium où les partenaires clés (tels que les représentants du Gouvernement à Niamey, au niveau régional et départemental, ainsi que la HACP) seront représentés. Il s'agira de clarifier et coordonner les modalités de ciblage des bénéficiaires ainsi que de discuter de l'opérationnalisation des activités. D'autres agences onusiennes, ainsi que des ONG nationales et internationales qui interviennent dans la zone ont été consultées lors de la formulation du projet, pour capitaliser les acquis, éviter les duplications et rentabiliser les synergies éventuelles. Par ailleurs, une analyse approfondie de la thématique se fera à l'échelle nationale en lien avec le comité du Common Country Analysis (CCA).

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes[4] : 2
*Spécifiez le pourcentage **(%)** et le montant **($)** du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :*

813,835 USD soit 30% du budget (voir budget joint pour répartition et détail).

Expliquez *brièvement* par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes[5] :

Le projet vise à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes vulnérables dans les trois départements de Téra, Ayorou et Abala, en traitant des facteurs de conflit. Le projet permettra le renforcement de dialogue entre les structures étatiques et les communautés, au moyen de dialogues ouverts à tous les membres des communautés, notamment les femmes et les jeunes qui sont souvent exclus des zones de dialogues, laissant ainsi leurs préoccupations souvent ignorées. Ceci d'autant plus que les femmes remplissent des rôles importants au sein des communautés et sont souvent mieux placées pour identifier les zones de tension et de conflit potentiels.
Les jeunes sont souvent les cibles des groupes extrémistes qui exploitent le manque d'opportunités de projets de développement, de dialogue et de formation pour les enrôler.
En outre, l'activité 2.1.2 vise plus spécifiquement à la création des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour l'autonomisation des femmes, de même que l'activité 3.1.1 qui contribue à l'amélioration de leur implication dans le dialogue social et la prise de décisions.

Degré de risque du projet[6] : 1

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement[7]) : 4.1

Le cas échéant, les résultats du **SDCF / UNDAF** auxquels le projet contribue :

Priorité Stratégique 2. GOUVERNANCE PAIX et SECURITE – Effet 2 : D'ici à 2021, la gestion du développement et des données statistiques à tous les niveaux ; la sécurité transfrontalière et communautaire ainsi que le système judiciaire sont améliorées et garantissent les droits humains avec des institutions aptes à conduire des processus démocratiques et des collectivités territoriales capables de satisfaire les besoins spécifiques des couches les plus vulnérables.

Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :
16 - *Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.*

[4] **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).
Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière a l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).
[5] Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre
[6] 0 = risque faible pour la réalisation des résultats
1 = risque moyen pour la réalisation des résultats
2 = risque élevé pour la réalisation des résultats
[7] (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;
(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Type de demande : **Nouveau projet :** ☒	**Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :** **Extension de la durée :** ☒ Durée additionnelle du projet en mois : 3 mois soit la nouvelle date de fin du projet est le 22 novembre 2023 **Changement de résultat / sujet :** ☐ **Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :** ☐ **Budget PBF supplémentaire :** ☐ Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : **USD XXXXX** **Brève justification de la révision :** A la suite des événements survenus le 26 juillet 2023 (coup d'Etat militaire), les dirigeants de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ce sont réunis le 31 juillet à Abuja sous la présidence tournante du président nigérian Bola Tinubu. À l'issue du sommet, la CEDEAO fixe un ultimatum à la junte militaire, et des sanctions ont été affligés au Niger notamment celles qui ont un impact sur la mise en œuvre de ce projet : 1.Fermeture des frontières terrestres et aériennes entre les pays de la CEDEAO et le Niger ; 2. Etablissement d'une zone d'exclusion de la CEDEAO pour tous les vols Commerciaux à destination ou en provenance du Niger ; 3. Suspension de toutes les transactions commerciales et financières entre les Etats membres de la CEDEAO et le Niger ; 7. Suspension du Niger de toutes formes d'assistance financière et de transactions avec toutes les institutions financières, notamment la BIDC et la BOAD. Ces multiples sanctions ont conduit les communautés à des manifestations de soutien aux FDS dans toutes les régions du Niger. Les sanctions affectent fortement la communauté, comme suit : • Augmentation du prix des produits et des denrées alimentaires ; • Rareté des produits pharmaceutiques ; • Manque d'électricité ; • Ralentissement de certaines activités économiques (commerce) en raison de la fermeture des frontières • Sentiment de peur au niveau communautaire Il convient de noter que les jeunes et les femmes sont dans une situation critique, même avant le coup d'État, car l'une des activités économiques occupant les jeunes (la vente de carburant) est devenue non rentable et négligée du fait de sa non-subvention par les autorités. Cette frange importante de la communauté se

	retrouve sans activité. Les jeunes sans activité constituent une grande vulnérabilité car ils peuvent être incités à rejoindre des groupes extrémistes violents et à mener des activités illicites. La communauté est dans une situation de peur et d'instabilité car le contexte actuel est alarmant notamment avec la fermeture des frontières et l'intensification des attaques dans la zone. Les autorités locales et municipales sont incapables d'apaiser les inquiétudes de la communauté. Le climat de confiance ne règne plus et les liens sociaux sont compromis. Les ONG et les structures humanitaires sont attendues pour accompagner cette population afin de restaurer la paix et la cohésion sociale au niveau communautaire. Comme sur le plan national, les communes (communes de Téra, Diagourou, Goroual, Ayorou, Inates, Abala, Sanam) d'intervention de ce projet sont touchées par les conséquences de ces sanctions dont : Hausse de prix des produits et denrées alimentaires ; Rareté de produits pharmaceutiques ; Manque d'électricité (coupure) ; Freinage de certaines activités économiques ; Méfaits de la fermeture des frontières, Sentiment de peur, Manque d'opportunité économique. A ces sanctions qui freinent la mise en œuvre de ce projet s'ajouteront : - Changement au sein des plusieurs structures administratives (ministère, gouvernorat, HACP etc.) qui sont les partenaires directs dans la mise en œuvre des activités dudit projet, - Plusieurs attaques des positions des FDS dans la région de Tillabery qui sapent la stabilité communautaire et rendent difficile l'accès à ces zone. Il s'agit de : - *L'attaque de Sanam le 13 aout 2023,* - *Samira village de bokou le 9 aout 2023* - *Gouroual village de hondobon* *Le projet vise à créer des opportunités d'emploi pour les jeunes et les femmes vulnérables dans les trois départements de Téra, Ayorou et Abala, en traitant des facteurs de conflit. Le projet permettra le renforcement de dialogue entre les communautés, au moyen de dialogues ouverts à tous les membres, notamment les femmes et les jeunes qui sont souvent exclus des zones de dialogues''.* Même si le taux d'exécution est de 93%, le changement brusque de certains interlocuteurs gouvernementaux a perturbé les activités de clôture. Cette situation exige un petit moment d'observation avant de remettre certains équipements, remettre les infrastructures et démarrer l'évaluation finale. Des discussions diplomatiques sont en cours et nous espérons qu'elles permettront d'apporter une accalmie, et une stabilité politique qui faciliterait la continuation dans la quiétude de la mise en œuvre des activités restantes (7%), finaliser l'évaluation finale et assurer une bonne clôture pendant les trois (3) prochains mois.

	NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

AGENCE RECIPIENDAIRE[8]	Représentant du gouvernement national
Nom : **Valeria FALASCHI** Signature [redacted] Nom de l'agence : OIM Niger Date et visa : Nom : **Emmanuel Gignac** Signature [redacted] Nom de l'agence : HCR Niger Date et visa : 13/09/2023 Nom : **Amado P. de Andrés** Signature Nom de l'agence : UNODC Date et visa : 14/09/2023	*Nom* *Signature* *Titre* *Date et visa :*
Coordonnateur résident *Nom* : **Louise Aubin** *Signature* [redacted] *Titre :* *Date et visa :*	**Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)** for Nom : Elizabeth Spehar [redacted] 13 Oct 2023 *Signature* Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix *Date et visa :*

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) *Décrire brièvement les conclusions principales de **l'analyse de conflit** en ce qui concerne les principales thématiques du projet. Comment le projet compte-t-il répondre aux causes structurelles et principaux facteurs de tensions / conflits ? Fournir une analyse des acteurs clefs et des principales parties prenantes ayant un impact ou étant sensibles aux principaux facteurs de tension visés par le projet. Cette analyse doit être sensible au genre et à l'âge.*

L'analyse des conflits réalisée en 2015 et actualisée au mois de novembre 2020 par le PBF, a révélé trois facteurs des conflits majeurs dont les conflits dans les zones transfrontalières. C'est dans ce cadre que le gouvernement a retenu la consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières comme une priorité dans la planification de la deuxième phase d'appui du PBF au Niger.

En 2021, L'analyse des facteurs et dynamiques des conflits sensibles au genre et à l'âge, a identifié cinq principaux facteurs de fragilité, à savoir : les changements et variabilités climatiques, la forte croissance démographique, l'instabilité politique et institutionnelle, la porosité des frontières ainsi que le déséquilibre entre le centre et les zones frontalières. A ces facteurs structurels de fragilité, s'ajoutent les migrations forcées et irrégulières, l'exploitation des ressources extractives (uranium, or et pétrole), la corruption et la mauvaise gouvernance des ressources publiques ainsi que le trafic et la circulation des armes illicites.

À la suite de la première éligibilité au Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF) en décembre 2015, le Gouvernement du Niger a élaboré avec l'appui du Système des Nations Unies, un plan prioritaire pour la consolidation de la paix au Niger sur la base de l'analyse des facteurs de conflits conduite dans le pays. Ce plan a identifié trois domaines prioritaires : i) l'autonomisation et l'implication des jeunes dans les zones à risques ; ii) la prévention et la gestion des conflits et la promotion d'une gouvernance inclusive ; et iii) le renforcement de la sécurité et de la stabilité dans les zones frontalières.

Au regard de la persistance des dynamiques et des facteurs de risque de conflits, constatée dans le rapport de l'analyse des conflits (janvier 2021), et en appui aux efforts de précédentes interventions du PBF qui ont atteint de bons résultats sur la consolidation de la paix[8], le Niger a obtenu la rééligibilité au PBF sur base d'une nouvelle planification quinquennale allant de 2021 à 2025.

Les priorités retenues dans le cadre de la nouvelle phase sont : (i) prévention et gestion des conflits locaux pour l'accès aux ressources naturelles , (ii) renforcement de la résilience des groupes à risques de radicalisation et/ou affectés par l'extrémisme violent (iii) consolidation de la paix et de la sécurité communautaire dans les zones frontalières (iv) renforcement de partenariats stratégiques pour l'analyse, la programmation et la coordination des acteurs de consolidation de la paix.

Les départements et communes ciblés par ce projet ont été identifiés sur la base d'évaluations réalisées par les trois agences, en fonction de leur vulnérabilité face aux risques d'instabilité.

[8] PBF, *Exercice évaluatif Niger 2020, fonds des nations unies pour la consolidation de la paix P14*.

Les communes de la région de Tillabéri sont ciblées par ce projet à cause de la détérioration de la situation sécuritaire depuis 2016, du fait notamment de l'augmentation des attaques des Groupes Armés Non Etatiques (GANE) y compris contre l'armée, les représentants d'états et les dirigeants locaux, ainsi que des frustrations liées à la gestion des ressources et la faiblesse des structures de gouvernance. Face au nombre et à la violence de ces attaques, l'état d'urgence a été prorogé en avril 2021 dans plusieurs régions y compris la région de Tillabéri (départements de Ouallam, d'Ayérou, de Bankilaré, d'Abala, de Banibangou, de Say, de Torodi, de Tillabéri, de Téra et de Gothèye) et étendu aux départements de Balleyara et Kollo.

Avec environ 1 050 km de frontière avec le Mali, le Burkina Faso et le Bénin, la région de Tillabéri est également située le long de l'axe commercial Mali-Niger-Libye pour la contrebande et le trafic. Les GANE sont très actifs dans la région de Tillabéri depuis 2019, et la pression sur les leaders communautaires qui refusent de coopérer avec eux s'accentue. Des assassinats ciblés visent aussi certains membres des Forces de Défense et de Sécurité (FDS), comme en témoigne le meurtre d'un commissaire de police dans le département de Téra en mai 2020. En 2020, 1 170 activités violentes ont été documentées dans la région des trois frontières (Mali, Burkina Faso et Niger), tuant 4 122 personnes. Ces attaques entrainent également d'importants déplacements de population, en particulier dans les régions de Tillabéri et Maradi.

Le contexte sécuritaire impacte différemment les femmes, qui sont sujettes à des risques supplémentaires. Entre 2019 et 2020, le nombre de cas de violences basées sur le genre (VBG) enregistré a augmenté 133%[9]. Les femmes ainsi que les jeunes, en particulier parmi les déplacés, par leur vulnérabilité socioéconomique préexistante, sont également plus vulnérables au risque d'exploitation par les GANE du fait de leur manque d'accès à des moyens de subsistance. La militarisation de la zone de Tillabéri entraine des cas de violences spécifiques basées sur le genre, à savoir des cas d'agressions sexuelles et de viols perpétrés par des présumés militaires et membres des GANE à l'encontre des femmes et des filles. En outre, la militarisation de la zone a également un impact sur la liberté de mouvement des femmes et des filles (fréquentation scolaire, recherche de ressources telles que l'eau et le bois, accès au marché). Diverses allégations d'agression physiques et sexuelles attribuées à des militaires étrangers ont notamment été rapportées dès mars 2021[10]. Sept cas de VBG ont été documentés, dont trois cas de viols (parmi lesquels un sur mineure) sont confirmés par une expertise médicale. Trois autres tentatives de viols dont deux sur mineurs ont également été documentées.

La période de la campagne présidentielle, suivie des élections en février 2021, ont également ajouté à l'insécurité. A mentionner également, l'annonce par le Président français en juin 2021 de la fin de l'opération Barkhane dans le Sahel, bien que les implications pour le Niger et pour la situation sécuritaire soient encore à déterminer. Ainsi, cette insécurité, couplée aux frustrations liées à la gestion des ressources, a généré un climat de peur et de méfiance parmi les membres des communautés qui ont souvent peur de coopérer avec les FDS par crainte de représailles des GANE et du fait de la faible capacité des institutions (dont celles de la justice) à protéger les citoyens de manière impartiale. En effet, la présence du gouvernement du Niger en dehors des grandes villes et dans les zones frontalières plus spécifiquement, reste limitée.

Des études[11] menées dans la région cible ont démontré que le manque de confiance entre les communautés et les services étatiques est partiellement lié à l'incompréhension du rôle des FDS et les Acteurs de la Chaine Pénal (ACP), les violations des droits humains, les

[9] Aperçu Humanitaire Mondial 2021, Niger, OCHA
[10] Cluster Protection, Niger
[11] Etudes de perception OIM, 2018 (National) et 2019 (Régional)

difficultés d'accès à la documentation civile qui exacerbe les risques d'apatridie, le faible taux de poursuite par les ACP des incidents criminels, ainsi qu'à la présence non-effective de ces structures.

En outre, les populations mobiles sont souvent marginalisées du fait de l'absence de lien juridique avec l'Etat et d'opportunités de participation effective aux processus décisionnels des populations. Cela contribue à augmenter leur risque d'exploitation par les groupes armés, en particulier pour les jeunes et les femmes, et contribue à instaurer un climat de méfiance dans ces zones. Les zones frontalières de la région de Tillabéri accueillent 82 604 personnes déplacées internes et 7 332 réfugiés (venant des pays voisins comme le Mali et le Burkina Faso), et la capacité du gouvernement à gérer ses frontières reste limitée, du fait de leur porosité.

Une étude qualitative réalisée entre 2019 et 2020 par le HCR auprès de l'Université de Tahoua démontre que la zone septentrionale de la région de Tillabéri abrite une importante population à risque d'apatridie. Cette population englobe principalement des personnes déplacées internes (PDI), des réfugiés, des enfants fréquentant les écoles coraniques (talibés), des enfants de la rue, des populations vivant dans les zones frontalières et les populations vivant sur les sites d'orpaillage. L'accès aux documents d'état civil et à la carte d'identité nationale continue d'être une problématique aigüe pour la population locale du fait du manque de moyens mais aussi et surtout à cause des lenteurs procédurales. Ces obstacles engendrent ainsi des risques d'apatridie au sein desdites populations.

Enfin, l'état d'urgence sécuritaire et les mesures préventives prises dans le cadre de la lutte contre la COVID-19 ont exacerbé la pression sur les ressources naturelles et les opportunités économiques déjà limitées posant un fort risque pour la stabilisation et la paix dans la région.

Le projet s'appuiera sur cette analyse des conflits pour tâcher de s'attaquer aux causes profondes de l'insécurité et de contribuer à la stabilité et à la paix des départements et communes sélectionnés de Téra (Téra, Diagourou, Gorouol), Ayerou (Ayorou et Inatés) et Abala (Abala et Sanam). Ainsi, pour atténuer le climat de méfiance envers les institutions étatiques évoqué ci-dessous, le projet visera à renforcer la capacité de ces institutions aux frontières afin de protéger les communautés, et en particulier les jeunes, les femmes et les personnes à risque d'apatridie. Cet investissement dans les capacités des institutions et leur implication dans le projet est un des vecteurs clés de la durabilité du projet au-delà de sa mise en œuvre. Par ailleurs, les jeunes et les femmes étant particulièrement vulnérables face au risque d'exploitation par les GANE, ils seront ciblés et appuyés pour renforcer la cohésion intercommunautaire, notamment par le biais d'activités génératrices de revenus (AGR) ou de formations sur la prévention du crime et la réinsertion au sein de la communauté après un séjour carcéral. Il est également à noter que l'implication des femmes et des jeunes dans la résolution de la problématique de la sécurité contribue à la consolidation de la paix par le rétablissement de la confiance avec les FDS. Cette composante est centrale puisque le projet vise également à établir un lien entre les communautés, y compris les comités de paix et les structures étatiques. L'établissement de ce lien de confiance est également central dans l'optique de la durabilité du projet.

Selon le Secrétaire Général des Nations Unies[12], le Sahel Central (Mali, Niger, Burkina Faso) est au « point de rupture ». Bien qu'il existe de nombreux besoins humanitaires immédiats, le Gouvernement du Niger et la communauté internationale ont reconnu, notamment lors de la récente réunion de haut niveau sur le Sahel central du 20 octobre 2020, que beaucoup de ces défis découlent d'un manque de développement chronique et structurel et les questions de gouvernance, d'où l'importance de répondre aux besoins le

[12] Conférence ministérielle (20 octobre 2020)

long du nexus humanitaire-développement-paix, en s'attaquant simultanément aux besoins immédiats et vitaux et aux facteurs structurels de l'instabilité. Pour cette raison, l'intervention proposée travaillera à la fois sur le court-terme, le moyen-terme et le long-terme pour parvenir à des effets directs mais également durables.

b) *Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient **les cadres stratégiques** gouvernementaux et des Nations Unies **existants**[13], et comment il garantit **l'appropriation nationale**. Si ce projet est conçu dans un pays PRF, décrivez comment l'objectif principal fait progresser un objectif stratégique pertinent identifié par le processus d'éligibilité.*

L'intervention s'inscrit dans le cadre de la Priorité Stratégique 3 (consolidation paix et sécurité communautaire dans les zones frontalières) du cadre programmatique prioritaire PBF - gouvernement du Niger.

Elle est conforme aux axes 1 (Atténuation des facteurs propices à la radicalisation et à l'extrémisme violent), 2 (Développement d'un système d'information et de gestion des connaissances pour la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent) et 4 (Le développement d'un partenariat stratégique et la coordination de la mise en œuvre de la SNPREV) de la 'Stratégie Nationale de Prévention de la Radicalisation et de l'Extrémisme Violent (SNPREV)' adoptée par le Gouvernement du Niger en novembre 2020. Également, la proposition du projet a été développée en étroite collaboration avec les partenaires étatiques nationaux, régionaux et locaux y compris la société civile pour s'assurer que les besoins des communautés et des autorités sont pris en compte dans la meilleure façon possible. Ce projet va également répondre au processus de Bamako relatif à la consolidation de la paix du G5 Sahel, y compris les recommandations faites au dernier sommet de N'Djamena (20 mars 2021) et dont le Niger assure le secrétariat exécutif.

Le projet s'inscrit en lien avec l'initiative de la Banque Mondiale Prévention et Résilience *Fragilité, Conflit, Violence*. Il contribuera également aux deux piliers de l'UNISS : résilience et sécurité.

Les activités de prévention des risques d'apatridie (sensibilisation, renforcement des capacités des services étatiques, enregistrement des naissances) s'inscrivent dans les mesures prises par le gouvernement du Niger visant la prévention et la réduction des risques d'apatridie sur son territoire. Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'Action National adopté en septembre 2019 en conseil des ministres, de nombreuses interventions de lutte contre l'apatridie sont en cours et se poursuivront.
Le projet vient s'insérer dans un maillage d'autres projets mis en œuvre, y compris par les agences du consortium (voir tableau ci-dessous), et s'inscrit dans une logique de complémentarité.

Le projet de stabilisation mis en œuvre par le PNUD dans la zone de Liptako-Gourma a adopté une approche *top-down* pour renforcer la gouvernance et consolider davantage les relations entre les autorités nationales, régionales et les communautés de la région de Tillabéri. Le projet étant à un stade précoce de mise en œuvre, des consultations seront organisées avec le PNUD au début du projet pour éviter tout risque de chevauchement ou de duplication. En s'appuyant sur les expériences antérieures dans la région de Diffa, où le mécanisme de stabilisation du PNUD est déjà plus avancé, l'approche *top-down* mise en œuvre par le PNUD sera complétée par l'approche *bottom-up* du projet proposé, où les

[13] Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

communautés elles-mêmes sont au cœur de l'intervention. Cette complémentarité permettra aux quatre agences de travailler efficacement ensemble, en fonction de leur mandat et de leur expertise, pour apporter un soutien holistique au Gouvernement du Niger et aux populations d'accueil.

Lors de la mise en œuvre du présent projet, d'autres projets seront également considérés, notamment celui sur la promotion d'une transhumance pacifique dans la région du Liptako-Gourma, qui vise à fournir un appui aux acteurs du Burkina Faso, Mali et Niger pour prévenir et gérer efficacement les conflits liés à la transhumance dans la région.

Ainsi, pour la mise en œuvre du projet dans la région, une stratégie de collaboration sera mise en place avec le PNUD et les autres parties prenantes chargées de la stabilisation du Liptako-Gourma pour des campagnes de plaidoyers et de sensibilisation sur l'état civil, la paix, la cohésion sociale, la prévention des crises et la coexistence pacifique. Ces initiatives seront menées concomitamment avec les activités de soutien aux moyens de subsistance et toucheront plus de personnes dans les zones d'intervention.

c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complémente toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement. Fournissez également un bref **résumé des interventions existantes** dans le secteur de la proposition en remplissant le tableau ci-dessous.

Nom du projet (durée)	**Donateur et budget**	**Orientation du projet**	**Différence / complémentarité avec la proposition actuelle**
PCCN – Programme de cohésion communautaire au Niger	Allemagne (18,000,000 EUR)	Ce projet, mis en œuvre par l'OIM, utilise un mécanisme de petites subventions pour soutenir la cohésion de la communauté et prévenir l'extrémisme violent. Vise à renforcer la confiance des communautés à risque envers les autorités gouvernementales et les structures étatiques et améliorer leur résilience et leur cohésion pour résister et faire face aux conflits, à l'insécurité et aux menaces extrémistes violentes dans les régions cibles.	Synergies géographiques (le PCCN est présent dans la plupart des zones d'intervention du présent projet) / Le projet s'appuie sur les acquis du PCCN (établissement des comités de paix) dans une logique catalytique, En effet, malgré les interventions en cours, les besoins restent nombreux, notamment du fait de l'arrivée continue de flux de déplacés internes et de réfugiés. Une convergence des efforts et un soutien multidimensionnel est nécessaire.

Empowering local communities to contribute to security border management in Mali and Niger	Canada - (CAD$) 2,749,046.	Ce projet, mis en œuvre par OIM, vise à renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles pour sécuriser et gérer les frontières entre le Mali et le Niger en développant un engagement communautaire plus fort et des approches plus cohérentes de la gestion des frontières dans les régions de Gao (Mali), Tillabéri (Niger).	Ce projet transfrontalier vise à renforcer les mécanismes de coopération / collaboration entre les communautés et les autorités, le présent projet permettra une mise à l'échelle des activités à Tillabéri.
Initiatives visant à la stabilisation communautaire au Niger et au Burkina Faso	EU-IOM Joint Initiative Regional Action for the Sahel and Lake Chad region (EUTF) (12,000,000 EUR)	Mis en œuvre par OIM, le projet vise à aider les autorités locales et les communautés du Niger et du Burkina Faso afin de (r)établir la stabilité et la sécurité, empêcher de nouvelles migrations forcées, restaurer la confiance entre les membres de la communauté, les populations vulnérables et les autorités locales et jeter les bases de solutions durables, d'une paix durable et d'un développement durable.	Ce projet applique une méthodologie similaire au présent projet à Agadez, en appuyant des dialogues communautaires au niveau des communes, travaux infrastructurels en soutien aux autorités administratives locales.
Securing Labbezanga-Kongo Kiré Corridor through improved border management and cross border cooperation (BM-CBC)	Allemagne – 2,300,000 EUR	Grâce à une gestion renforcée des frontières et à la coopération transfrontalière, la présence ordonnée des acteurs étatiques et des forces de sécurité augmentera au Mali et au Niger le long	Ce projet s'inscrit en complémentarité avec la présente proposition, en ce qu'il permet de compléter les interventions par une approche sécuritaire et régionale, suivant ainsi une approche intégrée de la stabilité.

		du corridor Labezzanga-Kongo Kiré et plus de sécurité et de stabilité seront assurées dans la région (projet mis en œuvre par OIM).	
Unis pour la paix ! Renforcer la résilience communautaire dans les régions de Tillabéri et Tahoua	Différents bailleurs 772,067 USD	Mis en œuvre par le HCR, vise à prévenir l'augmentation des violences et contribuer à la coexistence pacifique et la cohésion sociale entre les réfugiés, les populations déplacées internes (PDI) et les communautés hôtes des régions de Tillabéri et de Tahoua en mettant en œuvre des activités bénéficiant aux différentes communautés impactées par la crise et en renforçant les acteurs locaux en matière de prévention et de gestion des conflits	Renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de consolidation de la paix entre les différentes communautés affectées par les déplacements forcés, notamment dans la région de Tillabéri.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

*a) Une brève **description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet** - Décrivez l'objectif primordial du projet, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (doit être sensible au genre et à l'âge).*

L'objectif primordial du projet consiste à fournir un appui à l'amélioration de la protection des populations en général et des personnes à risque d'apatridie en particulier dans les zones frontalières, ainsi qu'à la stabilité, aux relations intercommunautaires et le dialogue entre les communautés frontalières et les structures étatiques dans les zones à risque.

Pour atteindre cet objectif, et sur la base de l'analyse des conflits formulée ci-dessus, la stratégie de mise en œuvre consiste à contribuer au renforcement de la collaboration entre les structures étatiques et les communautés dans les zones ciblées. Cette collaboration permettra à son tour de renforcer le sentiment d'inclusion, la protection et la sécurité

communautaire, et enfin la cohésion sociale. Le projet veillera sur une combinaison du soutien technique et matériel (réhabilitations d'infrastructures, dotations, formations) aux structures étatiques et le renforcement de dialogue entre lesdites structures et les communautés, ce qui faciliterait la durabilité de l'intervention.

En outre, ces dialogues seront ouverts à tous les membres des communautés, notamment les femmes et les jeunes, dont l'exclusion des dialogues conduit à une insuffisante prise en compte de leurs préoccupations. Par ailleurs, comme soulevé dans l'analyse des conflits, l'exclusion des jeunes et des femmes les rend vulnérables à l'exploitation par les GANE qui leur promettent de meilleures alternatives. Les femmes remplissent également des rôles importants au sein des communautés et sont souvent mieux placées pour identifier les zones de tension et de conflit potentiels.

b) *Fournissez une « **théorie du changement» au niveau du projet** - expliquez les hypothèses sur les raisons pour lesquelles vous vous attendez à ce que les interventions du projet conduisent à des changements dans les facteurs de conflit identifiés dans l'analyse du conflit. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est basée ? Notez qu'il ne s'agit pas d'un résumé des résultats de votre projet.*

Si la sécurité frontière est améliorée grâce à un appui aux structures étatiques concernées, et si les communautés des zones à risques, dont les personnes à risque d'apatridie, sont appuyées pour renforcer la cohésion intercommunautaires, y inclus les opportunités d'engagement constructif des jeunes et des femmes, avec leurs autorités locales; **alors** la protection des populations en général et des personnes à risque dans les zones frontalières de la région de Tillabéri sera améliorée, de même que la stabilité et les relations intercommunautaires dans ces zones, **ceci car** un sentiment de relégation existe présentement au sein des communautés qui perçoivent insuffisamment l'investissement de l'Etat pour leur sécurité, et l'engagement effectif pour leur implication dans les prises de décision au niveau local.

Cette théorie se base sur trois hypothèses principales :

- Le contexte politique, sécuritaire et sanitaire demeure stable et permet la réalisation des activités ;
- Les membres des communautés, en particulier les jeunes et les femmes, veulent s'engager pour l'amélioration de la cohésion sociale dans leur communauté et bénéficier d'AGR ;
- Les structures étatiques continuent leur engagement en utilisant leurs compétences pour protéger les communautés et prévenir les cas d'apatridie, et continuent d'être ouverts aux opportunités qui leurs sont offertes en termes d'assistance technique.

(Remarque: le changement peut se produire par le biais d'approches diverses et diverses, c'est-à-dire que la cohésion sociale peut être favorisée par le dialogue, les possibilités d'emploi ou la gestion conjointe des infrastructures. Le choix de l'approche qui doit dépendre de facteurs spécifiques au contexte. Quelles hypothèses de base sur la manière dont le changement se produira ont motivé votre choix d'approche de programmation ?).

d) ***Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits), en veillant à accorder suffisamment d'attention au genre, à l'âge et aux autres différences clés qui devraient influencer l'approche du projet. En décrivant les éléments du projet, assurez-vous d'indiquer les considérations importantes liées à la séquence des activités.*

Sur la base de l'analyse des conflits élaborée ci-dessus, le projet s'attaquera aux causes de l'insécurité (la méfiance envers les institutions étatiques, la faiblesse des structures sécuritaires et judiciaires étatiques, les risques d'apatridie, les risques d'exploitation en particulier des jeunes et des femmes) pour tâcher de contribuer à la stabilité et à la paix dans le nord de la région de Tillabéri.

Résultat 1 : Les structures étatiques dans le nord de la région de Tillabéri sont renforcées pour mieux protéger les communautés et répondre à leurs besoins en matière de paix et de sécurité

Les bénéficiaires sont visés par les 5 activités répondants au produit 1.1 : *Les structures étatiques sont mieux outillées pour répondre aux besoins des populations dans les zones frontalières en matière de paix et de sécurité et ainsi renforcer la confiance placée dans ces structures par les populations*

- Activité 1.1.1 : renforcement des capacités des acteurs aux postes frontaliers/postes de police pour assurer une meilleure gestion des frontières
  Via un soutien en infrastructure et matériels, équipement et formations, les différentes structures étatiques visées se verront mieux préparées, capacités et outillées pour répondre aux besoins de paix et de sécurité des populations de la région de Tillabéri. L'OIM est fortement engagée dans la région de Tillabéri, en particulier à la frontière avec le Mali. Ainsi, des projets complémentaires seront mis en œuvre dans les années à venir et prendront en charge la maintenance si nécessaire. Dans la construction et l'installation des postes frontaliers, il est prévu qu'une partie du processus soit dédiée à la maintenance et aux réparations.
- Activité 1.1.2 : Fournir les équipements commandés pour la Direction Surveillance Territoire (DST) et des autres acteurs actifs aux frontières, ceci sur le plan des compétences techniques et opérationnelles liées au système MIDAS (système officiel de gestion des frontières terrestre utilisé par le Gouvernement).
- Activité 1.1.3 : renforcement des capacités de l'État à travers l'accompagnement et le suivi du plan d'action national de lutte contre l'apatridie et sur les procédures judicaires basées sur les droits humains.
- Activité 1.1.4 : renforcement des capacités des acteurs de protection à travers des formations sur l'apatridie et la cohésion sociale visant la consolidation de la paix
- Activité 1.1.5 : procéder à l'identification des personnes à risque d'apatridie et délivrer des documents d'état civil en vue de prévenir les conflits identitaires.

Résultat 2 : La coexistence pacifique entre les communautés frontalières dans le nord de la région de Tillabéri est promue

Le produit 2.1 vise à : *garantir l'accès aux activités génératrices de revenus et à l'information sur la coexistence pacifique aux groupes à risque d'exploitation par les groupes violents et les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes*. Pour ce faire, deux activités sont envisagées :

- Activité 2.1.1 : organisation d'activités de sensibilisation et de formation sur la coexistence pacifique, l'apatridie, l'accès à la justice, et la cohésion sociale, et
- Activité 2.1.2 : suivi des Activités Génératrices de Revenus (AGR) pour l'autonomisation des communautés avec un focus sur les femmes et des jeunes, plusieurs bénéficiaires sont regroupés (jeunes des communautés hôtes, jeunes PDIs, réfugiés et à risque d'apatridie), en appui complémentaire à la cohésion sociale.

Le produit 2.2: *Le réseau des comités de paix dans les communes ciblées déjà en place est renforcé et élargi à travers des formations et un soutien matériel*, sera réalisé au moyen de 2 activités :

- Activité 2.2.1 : Établir et élargir le réseau des comités de paix dans les villages frontaliers

Résultat 3 : Les espaces de dialogue entre les communautés et leurs autorités locales sont augmentés et/ou renforcés afin de permettre un engagement constructif, en particulier des jeunes et des femmes, se composera de deux produits :

Le produit 3.1 : *rapprochement et collaboration entre les structures étatiques et les communautés*,

- Activité 3.1.1 : améliorer la chaine de communication entre les comités de paix et les structures étatiques. Les organes communautaires (et en particulier les femmes et les jeunes qui en sont membres) développent des outils de renforcement du civisme et de l'engagement citoyen, notamment en matière de prévention de l'extrémisme violent communautaire, de délinquance et de traitement des victimes de violence.
- Activité 3.1.2 : Organisation d'activités conjointes pour les structures étatiques et les communautés : des matchs de foot, des séances de théâtre, émissions radio, foras, échange des bonnes pratiques, etc.

Le produit 3.2 : *améliorer l'accès aux services communautaires de base*, au moyen de

Activité 3.2.1 : Réhabilitation et constructions des centres communautaires pour créer un espace de dialogue entre les structures étatiques et les communautés avec la participation de toutes les parties prenantes.

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

e) **Ciblage du projet**– fournir une justification pour les zones géographiques, les critères de sélection des bénéficiaires, le nombre attendu et le type de parties prenantes / bénéficiaires (doit être ventilé par sexe et âge). Indiquez si les parties prenantes ont été consultées lors de la conception de cette proposition. Ne répétez pas tous les extrants et activités du cadre de résultats.

Avant la phase du développement de la proposition, de nombreuses consultations ont eu lieu. Par ailleurs, avant le début des activités et en lien avec l'étude de base, un atelier sera organisé par les trois agences du consortium où les partenaires clés (représentants du Gouvernement à Niamey et au niveau régional et départemental, la HACP) seront représentés. D'autres agences onusiennes, ainsi que des ONG nationales et internationales qui interviennent dans la zone, seront consultées lors de la formulation du projet, pour capitaliser les acquis, éviter les duplications et rentabiliser les synergies éventuelles.

A la suite de cet atelier, les termes de référence de l'étude de base seront définis. Celle-ci permettra de préciser les activités déjà élaborées dans cette proposition, de préciser les synergies entre agence du consortium, et de définir les problématiques rencontrées ainsi que les opportunités identifiées. Cette étude permettra aussi de mettre à jour les informations sur les dynamiques (dont sécuritaires) à l'œuvre dans la région, et par là même d'identifier les possible duplications et synergies. Par ailleurs, une analyse approfondie de la thématique se fera à l'échelle nationale en lien avec le comité CCA, que l'étude pourra alimenter.

Région de Tillabéri : priorité géographique du gouvernement

Les départements et communes ont été choisis selon les études et évaluations faites par les trois agences. Ces études ont identifié des zones vulnérables aux risques d'instabilité qui nécessitent des interventions pour combler les lacunes constatées.

Les communes de la région de Tillabéri sont ciblées par ce projet du fait de la détérioration de la situation sécuritaire depuis 2016, avec une augmentation des attaques des Organisations Extremistes Violentes (OEV) contre l'armée, les représentants d'états et les dirigeants locaux. Frontalière du Mali et du Burkina Faso et située le long de l'axe commercial Mali-Niger-Libye pour la contrebande et trafic, la région de Tillabéri est fortement touchée par les niveaux les plus élevés d'instabilité.

Ainsi, les interventions dans les communautés sélectionnées, à savoir les Départements de Téra (communes de Téra, Diagourou et Gorouol), Ayerou (Ayorou et Inatés) et Abala (Abala et Sanam) devraient contribuer à la stabilité et à la paix des zones au-delà de la zone elle-même, car la localité choisie est importante pour les zones environnantes d'un point de vue politique, sécuritaire, économique et/ou social. Le choix des communautés s'est fait également sur la base des stratégies de sécurité, la capacité de l'Etat et des collectivités locales à soutenir les investissements, et la présence d'autres acteurs de la stabilisation et du développement. En outre, le consortium assurera la sensibilité aux conflits des interventions afin de minimiser le risque d'être perçu comme favorisant certains groupes, zones ou acteurs par rapport à d'autres et ainsi créant ou exacerbant certaines tensions.

En moyenne, l'équipe de projet estime que le projet touchera un peu plus de 50.000 bénéficiaires directs, qui ont été ciblés sur la base du nombre de personnes enregistrés dans la zone (réfugié, PDI, retournés) et 250.000 bénéficiaires indirects dont des missions participatives, inclusives et sensibles au genre permettrons de définir les critères de sélection avec les autorités. Le détail se présente comme suit (les totaux ne peuvent être additionnés car certains bénéficiaires se trouvent dans plus d'une catégorie) :

a) ***Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre*** *– indiquez les agences bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), clarifier qui est l'agence chef de file, et expliquer ces choix, sur base des mandats, expertise, connaissance du terrain local, et capacités existantes. Veuillez remplir le tableau ci-bas pour chaque organisation bénéficiaire du projet.*

Type de bénéficiaire	Direct	Indirect	Dont Femmes	Dont jeunes
Acteurs et usagers aux postes frontaliers / de police	315	150.000	30%	40%

Autres acteurs étatiques (Agents Etat Civil, FDS)	1.500	150.000	30%	40%
Personnes à risque d'apatridie	50.000	100.000	40%	50%
AGR	400	6.000	80%	80%
Activités de sensibilisation	50.000	150.000	50%	60%
Comités de paix	500	80.000	30%	60%

En termes de sélection des bénéficiaires, le principe *do no harm* sera intégré dans la sélection des bénéficiaires qui seront sélectionnés en collaboration étroite avec les communautés et les autorités pour éviter que le choix des bénéficiaires n'exacerbe les tensions ou conflits. En outre, ces dernières étant au fait des projets existants, leur inclusion dans la sélection permettra ainsi d'éviter les doublons dans les bénéficiaires. Le choix des participants veillera à inclure une proportion de femmes et de jeunes dans les pourcentages décrits dans le tableau ci-dessus.

Aussi ce projet permettra la continuité de certaines activités mises en œuvre dans les localités, permettant ainsi de les pérenniser. Certaines de activités du projet sont spécifiques et ne font pas l'objet d'actions par d'autres acteurs.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

Organisation bénéficiaire	**Budget total dans l'annéepré cédente**	**Sources principales du budget (donateurs etc.)**	**Emplacement des bureaux dans le pays**	**Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)**	**Experts techniques existants pertinents au projet**
Organisation Lead **OIM Niger** Partenaires d'exécution: HACP DST	$ 51,818,484	UE, Etats-Unis, Allemagne, Pays-Bas, Italie, Japon, Royaume-Uni, Danemark	Niamey Agadez Arlit Tahoua Tillabéry Zinder Diffa Dirkou	**500** **Zones projet (Tillabéri) : 21**	Chef(fe) de projet, assistant(e)s de projet, chef de programmes, chefs de sous-bureaux
Organisation bénéficiaire:	USD 87.5 millions	UE, USA, France, Allemagne,	Niamey, Agadez, Diffa,	**398 au Niger** **Zones projet**	Chefs de sous-délégations ; Chefs de

UNHCR Partenaires d'exécution : APBE, CIAUD Canada, ANTD		Pays-Bas, Italie, Japon, Royaume-Uni, Danemark, Monaco	Maradi, Tahoua, Tillabéri	**(Tillabéri) : 22**	bureaux de terrains ; Personnels des bureaux de terrains parmi lesquels le personnel de protection.
Organisation bénéficiaire : UNODC Partenaires d'exécution :	USD 20 Millions	Allemagne Danemark Norvège Japon France USA PBF	Niamey	**12**	Coordonnateur bureau ; Chargés de programmes ; Personnel de terrain

b) **Gestion et coordination du projet** – *Indiquez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les postes et les rôles et expliquez quels postes doivent être financés par le projet (à quel pourcentage). Indiquez explicitement comment l'équipe de mise en œuvre du projet garantira une expertise suffisante en matière de genre ou de jeunesse. Expliquer les modalités de coordination et de supervision du projet et assurer le lien avec le Secrétariat du PBF s'il existe. Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à* ***l'annexe A*** *et joignez les mandats clés du personnel*.

L'OIM, en tant qu'organisation lead, assurera la coordination avec le secrétariat du PBF au Niger pour les différentes composantes techniques et de suivi-évaluation.

La gestion financière des ressources allouées se fera sur une approche de gestion parallèle qui implique celle des agences bénéficiaires, chaque agence (OIM, UNHCR et UNODC) étant responsable de la gestion des fonds alloués. L'agence lead (OIM) assurera la coordination technique de l'ensemble du projet, y compris le plan de travail, des réunions de coordination pour examiner les révisions périodiques des éléments de recherche entre OIM, HCR, UNODC et PBF, et la production de rapports techniques et financiers du projet entre les trois agences d'exécution.

Du fait de l'existence des projets précédemment cités, au sein des équipes du Programme de Cohésion Communautaire au Niger (PCCN) et de l'unité de Gestion des Frontières (IBM), l'OIM a déjà son personnel pré-positionné à Tillabéri, et son équipe de management au niveau central (bureau de pays - Niamey) qui coordonnera ce projet avec le PBF, avec les autorités centrales et locales, les associations de jeunes et de bénéficiaires, responsable de la mise en œuvre, du suivi du projet et de la rédaction des rapports aux bailleurs.

Le HCR procèdera au recrutement d'un personnel (Consultant national au grade NO) qui sera affecté au suivi du Projet. Le personnel du bureau de terrain de Tillabéri effectuera également des activités de suivi ainsi que la Section Protection de la Représentation du HCR Niamey qui assurera la tutelle technique du Projet.

ONUDC recrutera un Associé au Programme (grade SB4 ou G6) basé à Tillaberi qui se chargera du suivi des activités à Tillaberi. Le personnel du bureau régional et du bureau pays se chargera de l'appui et du suivi technique et administratif.

La mise en œuvre du projet impliquera une coordination étroite entre l'équipe de projet de l'OIM, du HCR, de UNODC et du secrétariat du PBF.

Un comité de suivi du projet technique sera formé, comprenant du personnel technique de l'OIM-HCR-UNODC ainsi que des partenaires clés tels que le Conseil régional de Tillabéri, les présidents des comités de paix, un représentant de la HACP, un représentant des FDS, et des représentants régionaux du ministère de l'Emploi, du Travail et de la Protection Sociale. Ce comité de suivi technique se réunira au début du projet pour s'entendre sur un plan de mise en œuvre détaillé comprenant un calendrier ainsi qu'un mécanisme de surveillance des risques. Le comité de suivi technique se réunira également après 9 mois d'intervention et 9 mois avant fin du projet.

Le comité de suivi impliquera les institutions de l'Etat par la demande de désignation de points focaux au niveau des différents ministères (ministère de l'intérieur et de la décentralisation, ministère de la justice, ministère des affaires humanitaires et de gestion des catastrophes naturelles, ministère de l'entreprenariat des jeunes) A ceux-là s'ajoutent les différentes entités des dits ministères et les organisations de la société civile. Le comité assurera la communication entre les différentes échelles par les points focaux désignés au niveau local et central pour un meilleur suivi dans le reporting et une appropriation du projet. Les réunions périodiques du comité de pilotage se tiendront pour la validation des plans de travail et des bilans.

Au total, 479 640 USD sont alloués à la dotation en personnel du projet :

Agence	Désignation	Budget
HCR	Assistant aux programmes protection (sera recruté, basé à Niamey)	123,641 USD
OIM	Gestionnaire de projet (déjà en poste, basé à Niamey)	215,999 USD
ONUDC	Associé au Programme (sera recruté, basé à Tillabéri)	140,000 USD

c) ***Gestion des risques***– *Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.*

Risque spécifique au projet	**Niveau de risque (faible, moyen, élevé)**	**Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)**
Sécurité Incidents de sécurité caractérisés par des vols à main armée, des enlèvements et des assassinats ciblés, des	Elevé	Surveillance systématique des menaces à la sécurité, et de leur impact potentiel sur le projet, afin de garantir que des mesures d'atténuation sont prises à

conflits communautaires, conflits entre les communautés hôtes et les personnes déplacées, pressions sur les communautés		temps. Suivi des évènements qui pourraient avoir un impact sur le projet sera fait grâce aux notifications UNDSS, et grâce au contact régulier des équipes avec les autorités et les communautés dans les zones d'intervention. Etroite coordination avec les autorités locales (maire et services techniques) pour suivre la situation en cas de déplacements importants afin de mobiliser des ressources pour répondre aux nouveaux besoins En cas de restrictions d'accès à la zone d'intervention, le consortium aura recours à des partenaires de mises en œuvre présents localement pour assurer la continuité des interventions.
Politique Instabilité sociopolitique Instabilité institutionnelle	Elevé	L'impact des changements institutionnels sera minimisé par le recours aux comités de paix et la forte implication des autorités traditionnelles et locales. Réaliser les activités en tenant compte des BCP validés au sein des agences.
Environnemental Chocs et aléas climatiques (inondations, sécheresses) accroissant la vulnérabilité des populations	Bas	Surveillance systématique des menaces environnementales et de leur impact potentiel sur le projet afin de s'assurer que les mesures d'atténuation sont prises à temps.

d) ***Suivi / évaluation***–*Décrivez l'approche de S&E du projet, y compris l'expertise en S&E de l'équipe de projet et les principaux moyens et calendrier de collecte des données. Inclure : une ventilation du budget pour les activités de suivi et d'évaluation, y compris la collecte de données de base et de fin de ligne et une évaluation indépendante, et un calendrier approximatif de S&E. Les bénéficiaires de fonds sont tenus de réserver au moins 5 à 7% du budget du projet pour les activités de S&E, y compris des fonds suffisants pour une évaluation indépendante de qualité.*

Un plan conjoint de suivi et un plan de communication sera élaboré en collaboration avec le secrétariat du PBF. Le comité de suivi technique du projet conduira des missions de suivi des réalisations et des défis rencontrés dans la mise en œuvre du projet. L'équipe de projet de (OIM-HCR-UNODC) initiera des communications ad hoc entre l'équipe de projet et les membres du comité technique afin de relever les défis et contraintes identifiés. Ce projet est particulièrement axé sur l'engagement de la communauté dans le suivi et l'évaluation du projet et appliquera une approche de 'suivi communautaire'. L'objectif est de recueillir des points de vue sur des problèmes spécifiques des membres de la communauté, en particulier de ceux directement affectés par les interventions du projet, et les utiliser comme mécanisme de retour d'information en temps réel sur la mise en œuvre, ainsi que pour promouvoir la responsabilité locale.

Les rapports financiers et d'avancement mensuels seront utilisés en interne pour suivre la mise en œuvre du projet et l'avancement des indicateurs du projet. En outre, des réunions bimensuelles seront organisées entre l'OIM, le HCR et UNODC pour faciliter la coordination du projet. Les données recueillies avec ces rapports et ces réunions serviront de base aux décisions relatives aux ajustements éventuels du projet qui seront discutés avec le Comité de suivi technique du projet et serviront de base au rapport à mi-parcours. Les staffs dédiés au suivi et à l'évaluation seront chargés de collecter les données auprès des assistants de terrain, qui les collectent lors des activités et de réunions et de discussions de groupe. De plus, le chef de projet et l'équipe de coordination se rendront régulièrement sur les sites du projet pour constater comment le projet est coordonné et mis en œuvre sur le terrain, et fournir une assistance si nécessaire. En outre, une étroite collaboration sera garantie avec toutes les parties prenantes au niveau gouvernemental, et aux niveaux local et régional.

Deux mois avant la fin du projet, une évaluation externe indépendante aura lieu. Cette évaluation analysera toute la mise en œuvre sur la base des indicateurs de progression, afin d'évaluer les résultats du projet.

Au total, 148 755.31 USD soit 5.51% du budget du projet sont consacré au suivi et à l'évaluation.

e) ***Stratégie de fin de projet / durabilité*** *– Expliquez brièvement la stratégie de sortie du projet pour garantir que le projet peut être clôturé à la fin de la durée du projet, soit par des mesures de durabilité, des accords avec d'autres donateurs pour le financement de suivi ou la fin des activités qui n'ont pas besoin de soutien supplémentaire. Si le soutien d'autres bailleurs de fonds est attendu, expliquez ce que le projet fera concrètement et de manière proactive pour essayer d'assurer cet appui dès le départ. Envisagez d'éventuels partenariats avec d'autres donateurs ou institutions financières internationales.*

La mise en œuvre du projet est conçue pour accompagner pleinement les autorités et les communautés à devenir plus résilientes et mieux équipées afin d'analyser, de comprendre, de réagir et de prévenir les conflits communautaires. L'initiative vise à rendre plus fonctionnels les services de l'Etat dans les zones d'intervention et d'autonomiser les femmes et les jeunes en tant qu'agents de paix et de développement. Pour y parvenir et assurer la durabilité de l'intervention, le projet prévoit une forte implication des autorités et de la société civile (y compris les associations de jeunes et de femmes) en renforçant non seulement leurs capacités, mais également leur implication directe dans les activités du projet. Aussi, l'implication des bénéficiaires via les plateformes de dialogue participera à la pérennisation des acquis du projet. C'est le renforcement de ce lien de confiance entre les autorités et les communautés qui permettra la durabilité du projet au-delà de sa mise en

œuvre. Par ailleurs, les autorités de la région de Tillabéri ont été impliquées dans la conception de ce projet, ce qui garantit également que le projet est basé sur les besoins réels de la population et que les actions proposées peuvent avoir un effet durable sur la stabilité dans la région.

La durabilité du projet repose en outre sur sa capacité à relier de manière appropriée les activités ciblant les autorités, la société civile, les femmes et les jeunes aux stratégies de développement régionales plus larges. Les activités seront conçues en collaboration avec les autorités locales pour faire en sorte que le projet réponde aux normes de chaque secteur. L'appropriation et la participation locale de la société civile, en particulier des jeunes et des femmes, ainsi que l'implication des autorités pertinentes garantiront la continuité de l'objectif du projet au-delà de la période de mise en œuvre.

Au cours de la deuxième année de mise en œuvre, l'équipe de projet associera le comité de pilotage du PBF à la recherche de possibilités de mobiliser des fonds supplémentaires au-delà de la durée de vie du projet et examinera les possibilités de réaliser un projet transfrontalier potentiel avec les pays voisins de la région.

A la fin du projet, des brochures seront produites avec les résultats clés du projet, les observations et leçons apprises. Ces brochures serviront comme outil de dissémination des résultats et pour assurer la visibilité du projet pour mobiliser des fonds supplémentaires.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation indépendante. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veuillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranche dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants : 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches.

Veuillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxièmes et troisièmes tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquencement des projets.

Remplissez deux tableaux dans ***l'annexe D du budget Excel.***

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	Non	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	x		Sera précisé, sur base d'une évaluation des capacités
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission		x	En cours de rédaction
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	x		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	x		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?		x	Etude de base sera réalisée avant début des activités Aussi, les leçons apprises grâce au équipes établies, et aux contacts réguliers avec les autorités et les communautés cibles informeront la mise en œuvre de ce projet.
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.		X	Sera précisé avec toutes les parties prenantes sur base d'évaluation de vulnérabilité
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		Au niveau central, relation et information continue avec les autorités locales
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		Sera a fortiori discuté avec l'atelier étude de base
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			
10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	x		Spécialistes des agences ont été consultés
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	x		Les agences travaillent déjà avec ces organisations

12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X		Les cibles et baselines seront précisées avec l'étude de base
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X		

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.	x		
3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	x		Zone unique : région de Tillabéri ; avec des contraintes sécuritaires fortes justifiant les coûts opérationnels et de suivi.
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	x		Contraintes sécuritaires fortes justifiant les coûts opérationnels et de suivi, ainsi qu'un type d'activité à forte intensité en ressources humaines
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation			Pour les activités nécessitant des processus de passation des marchés, les manuels et procédures internes peuvent

durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.			être partagés
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.		x	
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.	X		La plupart des activités proposées vient en appui/ mise à l'échelle d'activités en cours – les agences feront donc bénéficier au projet des équipes, sous-bureaux et équipements déjà existants.

AnnexeB.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understandingbetween each RUNO and the MPTFOffice.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved "Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds" (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations' headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest.The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by

		PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	**Event**
30 April	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the MPTF Office,no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent's website (http://mptf.undp.org).

AnnexeB.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	**Event**
28 February	Annual reporting – Report **Q4 expenses** (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report **Q1 expenses** (January to March)
31 July	Report **Q2 expenses** (January to June)

31 October	Report **Q3 expenses** (January to September)
Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to been refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN RecipientOrganization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (http://unpbf.org) and the Administrative Agent website (http:www.mptf.undp.org)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO)eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary

documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE**: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE**: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.[14]
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

[14]Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultat 1: ***Les structures étatiques dans le nord de la région de Tillabéri sont renforcées pour mieux protéger les communautés et répondre à leurs besoins en matière de paix et de sécurité*** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) ODD 16 Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à		Indicateur 1 a Degré de satisfaction de la population cible avec les services rendus par les structures étatiques (état civil, FDS, et justice). *(désagrégé par âge et sexe)* Niveau de référence : AD Cible: AD	▪ *Groupe de Discussion (FDGs)* ▪ *Informateurs clés (KIIs)* ▪ *Enquêtes des ménages*	
		Indicateur 1 b Nombre de structures renforcées Niveau de référence : Cible:		
		Indicateur 1c Niveau de référence : Cible:		
	Produit 1.1 *Les structures étatiques sont mieux outillées pour répondre aux besoins des populations dans les zones frontalières en matière de paix et de sécurité et ainsi renforcer*	Indicateur 1.1.1 # de postes soutenus # de formations interservices % d'acteurs formés déclarant que les formations ont amélioré leur capacité à répondre aux besoins de	Rapports d'activité Témoignages	

tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous	*la confiance placée dans ces structures par les populations* Liste des activités relevant du produit : 1.1.1 : Réhabilitation et renforcement des capacités des acteurs aux postes frontaliers / postes de police pour soutenir les différentes structures étatiques (infrastructure, matériels, équipement, formations) 1.1.2 : Renforcement des capacités des FDS, la DST et les autres acteurs actifs aux frontières au niveau régional par rapport aux compétences techniques et opérationnelles liées au système MIDAS (système officiel de gestion des frontières terrestre utilisé par le Gouvernement) 1.1.3 : Renforcer les capacités de l'État à	paix et de sécurité de la population de la région de Tillabéri *(désagrégé par sexe)* Cible: AD		
		Indicateur 1.1.2 # d'agents formés *(désagrégé par sexe)* % d'agents formés déclarant pouvoir utiliser efficacement le système MIDAS pour gérer les frontières terrestres *(désagrégé par sexe)* Niveau de référence : N/A Cible : AD	Rapports d'activité ▪ *Groupe de Discussion (FDGs)* ▪ *Enquêtes de perception*	
		Indicateur 1.1.3 Nombre de structures étatiques indiquant être mieux équipées pour mener à bien leur mandat Niveau de référence : AD Cible : 11 structures étatiques (centres principaux des communes et les greffe) ; 100 centres de déclaration dans les trois départements de l'intervention.	Rapports d'activité photos	

	travers l'accompagnement et le suivi du plan d'action national de lutte contre l'apatridie et sur les procédures judicaires basées sur les droits humains 1.1.4 : Renforcer les capacités des acteurs de protection à travers des formations sur l'apatridie et la cohésion sociale visant la consolidation de la paix 1.1.5 : Procéder à l'identification des personnes à risque d'apatridie et délivrer les documents d'état civil en vue de prévenir les conflits identitaires.	informatiques, équipements de bureaux (11 ordinateurs-postes de travail, 11 imprimantes, 11 fauteuils, 22 chaises visiteurs, 100 tables de bureaux et 100 chaises, 22 étagères, 10.000 cartons de conservation de documents pour les centres de communes, les greffes et les centres de déclaration des villages administratifs)		
		Indicateur 1.1.4 Nombre de session de renforcement de capacités des acteurs de protection % d'acteurs formés déclarant être mieux équipés pour répondre aux besoins de protection de la population *(désagrégé par sexe)* Niveau de référence : AD Cible : 14 sessions de renforcement et 560 personnes visées Indicateur 1.1.5 Nombre de documents d'état civil délivrés *(désagrégé par âge et sexe)*	Rapports d'activité Enquête de perception	

		Niveau de référence : AD Cible : AD		
Résultat 2: ***La coexistence pacifique entre les communautés frontalières dans le nord de la région de Tillabéri est promue*** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant) (Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) ODD 5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique,		Indicateur 2 a % des membres de la communauté déclarant une amélioration du dialogue et des échanges dans la communauté *(désagrégé par âge et sexe)* Niveau de référence : AD Cible : AD	Groupe de Discussion, Enquêtes de perception	
		Indicateur 2 b Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 2 c Niveau de référence : Cible :		
	Produit 2.1 Les groupes à risque d'exploitation par les groupes extrémistes violents et les plus vulnérables, y compris les femmes et les jeunes,	Indicateur 2.1.1 Nombre de séances de sensibilisation organisées % de l'audience cible déclarant mieux comprendre les notions de coexistence pacifique, de cohésion sociale et d'apatridie *(désagrégé par*	Rapports d'activité Témoignages Enquêtes de perception	

économique et publique ODD 10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	ont accès aux activités génératrices de revenue et à l'information sur la coexistence pacifique Liste des activités relevant du produit : 2.1.1 : Organiser des activités de sensibilisation et de formation sur la coexistence pacifique, l'apatridie, l'accès à la justice, et la cohésion sociale 2.1.2 : Activités Génératrices de Revenue pour l'autonomisation des communautés avec focus sur les femmes et des jeunes	*âge et sexe)* Niveau de référence : AD Cible : 16 séances de sensibilisation (10 pour la 1e année et 6 pour la 2e année)		
		Indicateur 2.1.2 Nombre d'activités AGR soutenues Nombre de femmes et de jeunes soutenus avec des activités de formation en prison Niveau de référence : AD Cible : AD	Rapports d'activité,	
	Produit 2.2 Le réseau des comités de paix dans les communes ciblées déjà en place est renforcé et élargi à travers des	Indicateur 2.2.1 Nombre de comites de paix formés ou appuyés Niveau de référence : AD Cible : AD	Rapports activité	

	formations et soutien matériels Liste des activités relevant du produit: 2.2.1 : Établir et élargir le réseau des comités de paix dans les villages frontaliers, qui sont mis en étroite collaboration avec les structures étatiques et en lien avec la HACP			
Résultat 3: ***Les espaces de dialogue constructifs entre les communautés et leurs autorités locales sont augmentés et/ou renforcés afin de permettre un engagement constructif, en particulier des jeunes et des femmes*** (Cible(s) ODD auxquels le projet contribue, le cas échéant)		Indicateur 3 a *Perception (%) des membres de la communauté déclarant avoir accès à des espaces de dialogue* Niveau de référence : AD Cible : AD	▪ *Groupe de Discussion (FDGs)* ▪ *Enquêtes de perception*	
		Indicateur 3 b Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3 c Niveau de référence : Cible:		

(Recommandations de l' Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen) ODD 1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance ODD 16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions	Produit 3.1 Le rapprochement et la collaboration entre les structures étatiques et les communautés est assurée Liste des activités relevant du produit : 3.1.1 : Améliorer la chaine de communication entre les comités de paix et les structures étatiques 3.1.2 : Organisation des activités conjointes pour les structures étatiques et les communautés : les audiences foraines, les matchs de foot, les séances de théâtre, émissions radio, foras, échange des bonnes pratiques, etc.	Indicateur 2.2.2 Nombre de représentants de l'Etat et membres de comité formés sur la chaine de communication entre comités de paix eu autorités *(désagrégé par sexe)* % d'acteurs formés déclarant pouvoir identifier la chaîne de communication entre comités de paix et autorités *(désagrégé par sexe et par catégorie, i.e. représentants des autorités étatiques ou des comités)* Niveau de référence : AD Cible : AD Indicateur 3.1.2 Nombre d'audiences foraines et actes établis Niveau de référence : AD Cible : 15.000 actes établis par le biais de ces activités 6 audiences foraines organisées, émissions radio et théâtres participatifs seront organisés à l'occasion des activités et de celles propres au HCR dans le cadre de la	Rapports d'activités	

d'égalité		mise en œuvre du projet		
	Produit 3.2 L'accès aux services communautaires de base est amélioré Liste des activités relevant du produit: 3.2.1 : Réhabilitation et constructions des centres communautaires pour créer un espace de dialogue entre les structures étatiques et les communautés avec la participation de toutes les parties prenantes.	Indicateur 3.2.1 Nombre de centre communautaire réhabilité / construit Niveau de référence : AD Cible : AD	Rapports d'activité	
		Indicateur 3.2.2 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 3.2.3 Niveau de référence : Cible :		
		Indicateur 4.2.3 Niveau de référence : Cible :		